



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

La reconnaissance de la Nation ne doit pas souffrir d'exception

À Paris
15 juin 2020

La fédération Interco CFDT salue la sortie ce 12 juin du décret très attendu permettant le versement d'une prime exceptionnelle de 1 500 € ou 1 000 € aux personnels sociaux et médico-sociaux, qu'ils travaillent en établissement ou à domicile. Ils ont fait preuve d'un engagement sans faille depuis le début de la crise sanitaire au service des personnes âgées, mais aussi des enfants et des jeunes en difficultés, des personnes handicapées et les plus vulnérables de notre société.

Cette prime concrétise la première partie de la promesse faite par le président E. Macron lors de son discours du 25 mars à Mulhouse. La fédération Interco CFDT sera tout aussi attentive à la concrétisation d'une reconnaissance pérenne de l'engagement quotidien de ces personnels.

« Cette prime ne doit pas être versée 'pour solde tout compte', mais au contraire être le premier pas vers la revalorisation des carrières des agents des filières médico-sociale et sociale. La crise sanitaire a révélé combien ils sont indispensables à la solidarité et à l'humanité de notre société », souligne Claire Le Calonnec, secrétaire générale d'Interco CFDT.

CONTACT

Claire Le Calonnec

En revanche, la fédération Interco CFDT regrette vivement le caractère optionnel de cette prime, soumise à délibération des collectivités locales et de leurs établissements.

Afin que les personnels concernés bénéficient tous sans exception de la pleine et entière reconnaissance de la Nation, **la fédération Interco CFDT appelle solennellement tous les employeurs territoriaux à délibérer rapidement pour l'octroi de la prime exceptionnelle à ses niveaux maximum**, en faveur de tous les personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux visés par le décret.

Tél : 06 81 32 00 27
clecalonnec@interco.cfdt.fr

FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.